

B I B L I O G R A P H I E

UNE PUBLICATION DE LA CROIX-ROUGE YUGOSLAVE SUR LES CONVENTIONS DE GENÈVE

M. Bosko Jakovljevic, conseiller juridique de la Croix-Rouge yougoslave, et le Commandant Jovica Patrnogic ont publié, en octobre dernier, sous les auspices de la Croix-Rouge yougoslave, une brochure intitulée « Les Conventions de Genève pour la protection des victimes de la guerre du 12 août 1949 » (Belgrade, 1957).

M. BOSKO JAKOVLJEVIC, que nous remercions vivement de son obligeance, a bien voulu analyser ci-dessous, pour les lecteurs de la Revue internationale, cet ouvrage qui contribuera utilement à la diffusion des Conventions de Genève.

Par son caractère et son volume (122 pages divisées en 7 chapitres) cette brochure est un ouvrage de vulgarisation scientifique, destiné aux fonctionnaires, aux archivistes et aux techniciens de la Croix-Rouge, de la défense civile et surtout aux membres des forces armées. Il sera utile à tous ceux qu'intéressent les Conventions de Genève. Cependant, vu qu'il renferme d'assez nombreux détails ainsi que plusieurs index, ce commentaire servira en particulier à ceux qui s'intéressent spécialement aux Conventions de Genève et à ceux qui sont tenus d'en approfondir la connaissance. De ce fait, la publication peut être employée comme instrument de travail pour les conférences qui doivent faire connaître aux membres de l'armée, de la Croix-Rouge et à la population civile les prin-

BIBLIOGRAPHIE

cipes et les idées fondamentales des Conventions de Genève et de la Croix-Rouge.

La préface, qui est en même temps une appréciation du travail des auteurs, a été écrite par le Dr Pavle Gregoric, ministre de la Santé publique et président de la Croix-Rouge yougoslave.

Dans le premier chapitre, *Importance et rôle des Conventions de Genève*, les auteurs font ressortir la nécessité de porter à la connaissance du public les dispositions fondamentales des Conventions de Genève en tant que facteurs dans la lutte pour la paix. Ces Conventions se fondent sur les pénibles expériences de la deuxième guerre mondiale, mais elles sont basées sur des principes humanitaires établis de longue date en faveur des victimes de la guerre.

L'*Historique des Conventions* relate, pour en faciliter la compréhension, les faits historiques qui se rapportent à la fondation de la Croix-Rouge et à la Première Convention de Genève, ainsi que l'historique de l'application des Conventions et de leur révision, jusqu'à l'adoption des Conventions les plus récentes, celles de 1949.

Les *Dispositions générales* renferment l'explication des dispositions les plus importantes, qui sont d'un caractère général et communes aux quatre Conventions; l'énumération des cas où elles sont appliquées, les peines consécutives aux violations, la répression des abus, le contrôle de l'application des Conventions et l'application de celles-ci dans les conflits internes.

Dans le chapitre sur *Les blessés, les malades et les naufragés*, se trouvent exposées les dispositions fondamentales des première et deuxième Conventions de Genève qui sont relatives aux blessés et aux malades militaires, ainsi qu'au Service de Santé militaire, puis, dans la quatrième Convention, les dispositions concernant les blessés et les malades civils, le service de santé civil et, spécialement, les zones sanitaires.

Le chapitre suivant, sur *Les prisonniers de guerre*, fait connaître au lecteur les mesures prévues par la Troisième Convention pour la protection des prisonniers de guerre, tandis que, dans le chapitre sur *La population civile*, sont résumées

les dispositions de la quatrième Convention relatives à la protection de la population civile.

Enfin, vu l'importance du rôle joué par la Croix-Rouge internationale dans les Conventions de Genève, l'ouvrage se termine par un chapitre consacré à la *Croix-Rouge internationale*. Ce chapitre traite de la composition et du travail des institutions internationales de la Croix-Rouge ainsi que du rôle qui leur est dévolu dans l'élaboration des Conventions de Genève et l'application de ces Conventions. Il expose enfin diverses notions relatives à l'emblème de la Croix-Rouge.

Dans leurs conclusions, les auteurs soulignent la valeur de ces Conventions, malgré leurs imperfections, et plaident en faveur d'une diffusion plus large des principes qui les ont inspirés et des dispositions qu'elles contiennent.

On lira sans doute avec un intérêt spécial les notes documentaires : I^o) texte de l'article 3 (« Convention en miniature »), page 1; II^o) index des titres des articles des Conventions et des résolutions de la Conférence diplomatique, page 16; III^o) index des Conventions selon la matière, page 25.

Cette publication est intéressante en particulier du fait, également, qu'elle représente un juste milieu entre les brochures informatives destinées au grand public et les études et les commentaires qui s'adressent surtout aux spécialistes. Cet ouvrage de vulgarisation scientifique, le seul en son genre en Yougoslavie, a rencontré dans ce pays un accueil favorable.

LES GARANTIES PÉNALES

DANS LES CONVENTIONS DE GENÈVE DE 1949

par le

D^r IVAN MRÁZEK

Le D^r Ivan Mrázek, spécialiste des études de droit international à l'Académie tchécoslovaque Ved, à Prague, a publié en langue tchèque, dans la Revue tchécoslovaque de droit